Pithiverais Gâtinais
Terre Audacieuse

Communauté de communes du Pithiverais Gâtinais

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

SECTEUR DU BEAUNOIS

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION EN CONSEIL COMMUNAUTAIRE, EN DATE DU : 13 décembre 2022

Pièce 5.2.1

Annexes sanitaires - notice

atopia
adev environnement
G&B GARRIGUES BEAULAC associés

SOMMAIRE

ALIMENTATION EN EAU DESTINEE A LA CONSOMMATION HUMAINE 4

1 Situation actuelle 4

2 Situation projetée 6

RESEAUX D'ASSAINISSEMENT 7

1 Généralités 7

2 Assainissement collectif et non collectif 7

3 Gestion de l'assainissement 8

4 Situation projetée 9

GESTION DES DECHETS 11

1 Situation actuelle 11

2 Situation projetée 12

ALIMENTATION EN EAU DESTINEE A LA CONSOMMATION HUMAINE

L'alimentation en eau potable sur le territoire du Beaunois dépasse largement les contraintes techniques de distribution pour s'inscrire dans un cadre légal et structuré.

Décrets 93-742 et 93-743 du 29 mars 1993 relatifs aux procédures prévues par l'article L.211-1 du Code de l'Environnement (ancienne Loi sur l'eau de 1992).

> *« L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général »* ainsi libellé, l'article 1er de l'ancienne Loi n°92-3 du 3 janvier 1992, dite Loi sur l'eau, établit une série de dispositions qui ont pour objet une gestion équilibrée de la ressource en eau.

Cette gestion vise à assurer :

- la préservation des écosystèmes aquatiques, des sites et zones humides ;
- la protection contre toute pollution et la restauration de la qualité des eaux superficielles et souterraines ainsi que des eaux de la mer ;
- le développement et la protection de la ressource en eau ;
- la valorisation de l'eau comme ressource économique et la répartition de cette ressource.

La gestion de l'eau doit permettre de concilier, lors des différents usages, activités ou travaux, les exigences :

- de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile et de l'alimentation en eau potable de la population ;
- de la conservation et du libre écoulement des eaux et de la protection contre les inondations ;
- de toutes les activités économiques et de loisirs exercées.

1 Situation actuelle

Sur le territoire du Beaunois, plusieurs structures ont en charge la gestion de l'eau potable :

- le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Corbeilles pour les communes de Bordeaux-en-Gâtinais et Lorcy,
- le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Egry, Barville-en-Gâtinais et Gaubertin,

- le Syndicat Intercommunal Eau Assainissement Nibelle-Nesploy pour la commune de Nibelle,
- le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Boiscommun pour les communes de Boiscommun, Saint-Michel, Montbarrois, Montliard et Saint-Loup-des-Vignes.

Les autres communes sont gérées en régie communale.

L'eau destinée à la consommation humaine provient exclusivement de ressources souterraines. Les grands ensembles aquifères qui constituent cette ressource sont les suivants :

- la nappe des calcaires de Beauce
- la nappe de la craie du Séno-Turonien,
- la nappe des sables de l'albien (probablement captée).

Ces différentes nappes contribuent à l'alimentation de 11 forages actifs desservant des unités de distribution, auxquels s'ajoutent de nombreux forages à vocation agricole (notamment sur la nappe des calcaires de Beauce), sans omettre l'existence de captages utilisés pour un usage industriel et notamment pour l'embouteillage des eaux de source et minérale de Chambon-la-Forêt.

Tableau de synthèse des différents captages en vigueur sur le territoire

Captage	Date	Profondeur	Débit pompé (réel)	Débit réglementaire (autorisé)	Aquifère capté	Périmètre de protection
AUXY BOURG	1912	65 m	25 m3/h	91 m3/h		DUP 06/10/2003
AUXY GONDREVILLE	1971	70 m	30 m3/h	80 m3/h		DUP 06/10/2003
BATILLY EN GATINAIS	1929		22 m3/h	25 m3/h	Calcaire d'Etampes	Avis hydrogéologique du 01/07/2005 Pas de DUP
BEAUNE SNCF (Rue Batilly)	1906	165 m	102 m3/h	210 m3/h	Calcaire d'Etampes	Avis hydrogéologique du 31/03/2006 Pas de DUP
BEAUNE CHÂTEAU D'EAU (rue des Déportés)	1913	78,50 m	2 pompes de 70,5 m3/h	210 m3/h	Calcaire d'Etampes	Avis hydrogéologique du 31/03/2006 Pas de DUP
BOISCOMMUN	1987	160 m	2 pompes de 122 m3/h fonctionnant alternativement	443 m3/h	Calcaire d'Etampes	Avis hydrogéologique du 01/02/2006 Pas de DUP
CHAMBON-LA-FORET	1960	75 m	2 pompes de 48 et 81 m3/h fonctionnant alternativement	175 m3/h	Calcaire d'Etampes et calcaires de Pithiviers	DUP 24/11/2009
EGRY	1932	60 m	81 m3/h	164 m3/h	Calcaire d'Etampes	DUP 08/11/1996
JURANVILLE	1936	85 m	40 m3/h	81 m3/h	Calcaire d'Étampes	DUP 24/02/1998
NANCRAY SUR RIMARDE	1931-1932	100 m	2 pompes de 45 m3/h fonctionnant alternativement	86 m3/h	Calcaire d'Étampes	DUP 03/02/1997
NIBELLE	1963	90 m	2 pompes de 50 m3/h fonctionnant alternativement	150 m3/h	Calcaire d'Etampes	Avis hydrogéologique du 01/1/2006 Pas de DUP

Tableau de synthèse du réseau d'adduction en eau potable

Commune	Population desservie		Qualité de l'eau			Réseau	
	Nombre d'abonnés	Nombre d'habitants	Conformité microbiologique de l'eau au robinet	Conformité physicochimique de l'eau au robinet	Protection de la ressource en eau	Rendement du réseau de distribution	Pertes en réseau
Auxy	596 habitants au 31/12/2015	1020 habitants au 31/12/2015	100 %	100 %	60 %	66,7 %	3,3 m³/km/jour
Batilly-en-Gâtinais	ND	418 habitants au 31/12/2015	100%	ND	50%	91,42%	0,74 m³/km/jour
Barville-en-Gâtinais	192	357 habitants au 31/12/2014	100 %	100 %	60%	60,2%	5 m³/km/jour
Beaune la Rolande		2080 habitants au 31/12/2015	100 %	100 %	50 %	55,8 %	8,15 m³/km/jour
Bordeaux en Gâtinais	ND	118 habitants au 31/12/2015	ND	ND	ND	ND	ND
Chambon la Forêt	ND	934 habitants au 31/12/2015	100%	100%	80%	99,4%	0,10 m³/km/jour
Courcelles	ND	287 habitants au 31/12/2016	100%	100%	60%	62,50%	5,50 m³/km/jour
Egry	217	384 habitants au 31/12/2015	100%	100%	100%	Entre 34,36% et 66%	Entre 1,99 et 9,43 m³/km/jour
Gaubertin	146	315 habitants au 31/12/2009	100%	100%	100%	Entre 34,36% et 88,76%	Entre 1 et 9,43 m³/km/jour
Juranville	ND	490 habitants au 31/12/2015	100%	100%	60%	81,70%	1,03 m³/km/jour
Lorcy	ND	566 habitants au 31/12/2015	ND	ND	ND	ND	ND
Boiscommun	1447 SIAEP de Boiscommun	1160 habitants au 31/12/2015	100%	100%	50%	79,77%	1,29 m³/km/jour
Montbarrois	1447 SIAEP de Boiscommun	309 habitants au 31/12/2015					
Montliard	1447 SIAEP de Boiscommun	226 habitants au 31/12/2015					
Saint Loup des Vignes	1447 SIAEP de Boiscommun	412 habitants au 31/12/2015					
Saint-Michel	1447 SIAEP de Boiscommun	126 habitants au 31/12/2015					
Nancray sur Rimarde	ND	588 habitants au 31/12/2016	100%	100%	60%	78,10%	2,10 m³/km/jour
Nibelle	ND	1556 habitants au 31/12/2016	100%	78,6%	52,8%	79%	1,10 m³/km/jour

Source des données : services-eaufrance.fr / ND : Donnée Non Disponible

2 Situation projetée

Concernant, l'augmentation du nombre d'habitants définie au PLUi du Beaunois, les futures consommations sont toutes potentiellement absorbables par les mesures d'interconnexions, d'amélioration de la performance des réseaux et de réduction des consommations.

RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

1 Généralités

Le réseau des eaux usées d'une agglomération a pour fonction de collecter ces eaux pour les conduire à une station d'épuration.

La collecte s'effectue par l'évacuation des eaux usées domestiques (et éventuellement industrielles et pluviales) dans les canalisations d'un réseau d'assainissement appelées aussi collecteurs.

Le réseau public d'assainissement se compose donc des collecteurs et de leurs équipements solidaires (postes de relevage et de refoulement), des regards et de leurs tampons ainsi que des branchements jusqu'en limite des propriétés.

L'écoulement des eaux usées dans les collecteurs se fait généralement par gravité, c'est à dire sous l'effet de leur propre poids. Lorsque la configuration du terrain ne permet pas un écoulement satisfaisant des eaux collectées, on a recours à différents procédés (refoulement ou relèvement) pour faciliter l'acheminement. Ainsi, l'écoulement peut s'effectuer par refoulement sous pression ou sous dépression.

Les canalisations utilisées sont en ciment, en fonte, en PVC, en grès, en acier, en composite résine / fibre de verre ou en maçonnerie.

Quel que soit le type de réseau, il convient de rappeler que l'eau pluviale constitue une source de difficultés à gérer. Ainsi, dans le cas de réseaux séparatifs, il convient de maîtriser avant rejet dans le milieu naturel, les pollutions induites par le lessivage des surfaces imperméables. Dans le cas des réseaux unitaires, il convient d'assurer la continuité des débits entrants en station en limitant les pics d'effluents liés à la pluviométrie.

2 Assainissement collectif et non collectif

L'assainissement collectif désigne le système d'assainissement dans lequel les eaux usées sont collectées et acheminées via des égouts collectifs, vers une station d'épuration pour y être traitées avant d'être rejetées dans le milieu naturel.

L'assainissement non collectif consiste à traiter les eaux usées domestiques sans utiliser les égouts collectifs (lorsque vous n'êtes pas raccordés au réseau public d'assainissement). Les eaux usées sont alors collectées vers un dispositif d'assainissement individuel, installé sur la propriété. Ce dispositif effectue la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques.

3 Gestion de l'assainissement

Le secteur du Beaunois compte 18 stations d'épuration réparties de manière homogène. Seules les communes de Bordeaux-en-Gâtinais, Saint-Michel, Montbarrois et Montliard ne sont pas équipées de station de traitement des eaux usées (STEU).

Dans la majorité des cas, les STEU sont correctement dimensionnées. Seules les STEU de Batilly-en-Gâtinais (bourg), Barville-en-Gâtinais, Boiscommun (bourg et Chemault) et Nancray-sur-Rimarde, sont actuellement à plus de 60 % de leur capacité nominale. Celle de Boiscommun a été rénovée en 2018.

Le devenir des boues est assuré majoritairement par épandage sur des terres agricoles, ou acheminé vers d'autres STEU. Les rejets des STEU se font majoritairement dans le réseau hydrographique. La communauté de communes Pithiverais Gâtinais a en charge la gestion de l'assainissement non collectif, dans le cadre du Service Public de l'Assainissement Non Collectif. Les zones d'assainissement non collectif sont définies dans les Schémas Directeurs d'Assainissement des communes.

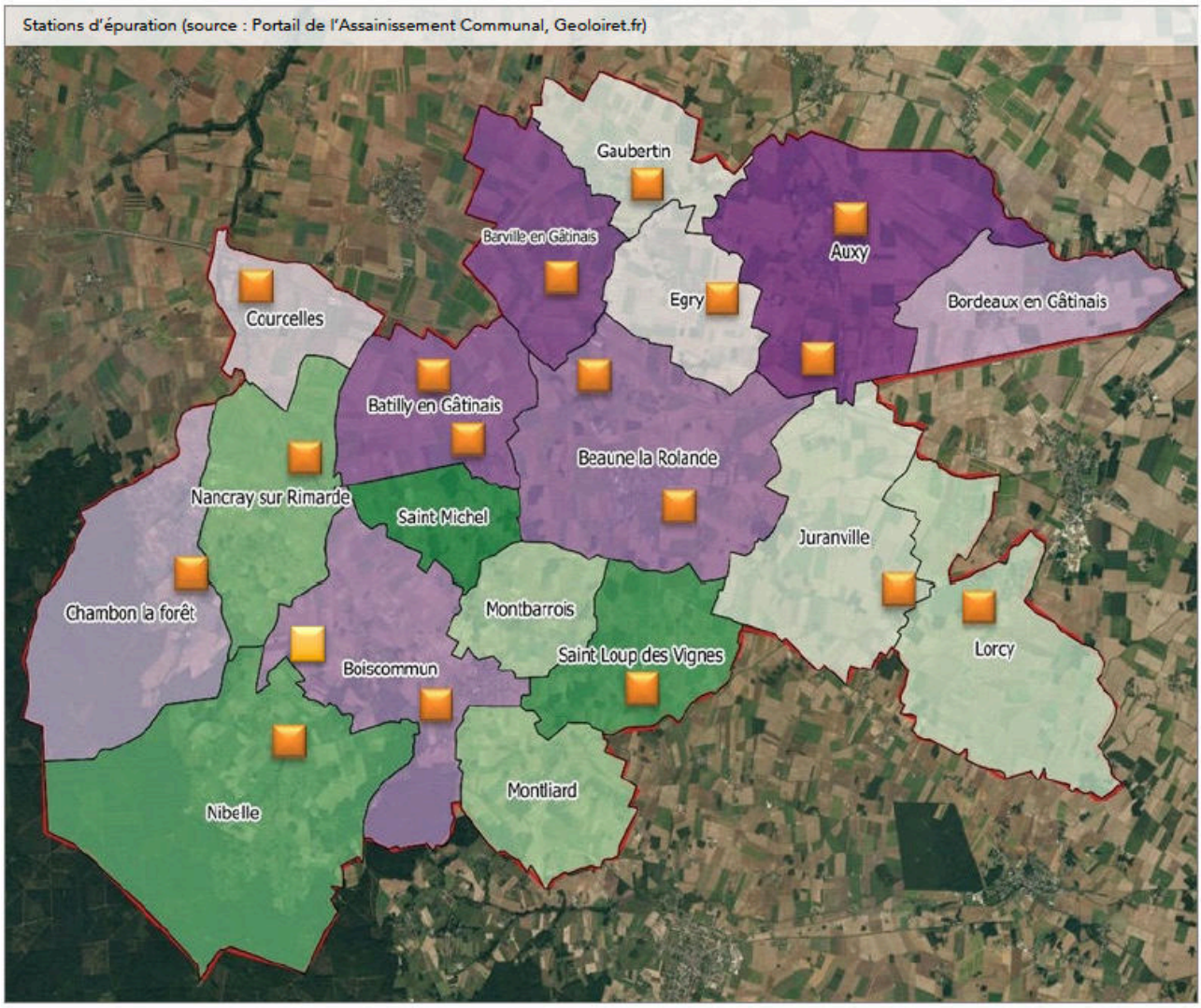

4 Situation projetée

Les objectifs de développement du PLUi (développement économique et résidentiel) de la Communauté de communes Arnon Boischaut Cher se situent dans l'enveloppe urbaine des urbanisations constituées et en zone d'urbanisation future en confortement des urbanisations. La capacité de traitement des stations d'épuration pour les communes desservies, les travaux de constructions de nouvelles station (Lignières, Châteauneuf-sur-Cher – Venesmes, Corquoy) et l'assainissement individuels répondront aux besoins en assainissement.

Page suivante : récapitulatif des stations d'épurations en 2016 (Portail de l'Assainissement)

Commune	Nombre d'habitants desservis au 31/12/2015	Nombre d'abonnés desservis au 31/12/2015	Station	Capacité nominale	Débit de référence (m3/jour)	Date de mise en service	Filière de traitement	Charge entrante (2015)	Niveau de saturation organique	Milieu récepteur	Devenir des boues de STEP	Respect de la réglementation en 2015	
												Conforme en équipement	Conforme en performance
AUXY	813	409	Bourg	1 400 EH	210	01/2013	Eau - Boue activée aération prolongée (très faible charge) Boue - Filtres plantés de roseaux	535 EH	38 %	Ruisseau Le Fusain	Épandage	Oui	Oui
			Gondreville	183 EH	27	01/2001	Filtre à sable	90 EH	49 %	Fossé	Épandage	Oui	Oui
BATILLY-EN-GATINAIS	ND	ND	Arconville	210 EH	31	06/2007	Eau – Filtres plantés	67 EH	32 %	Ruisseau Les Bordes	Vers autre STEU	Oui	Oui
			bourg	367 EH	55	04/2003	Eau - Filtres à Sables Boue - Stockage boues liquides	243 EH	66%	Ruisseau Le Renoir	Épandage	Oui	Oui
BARVILLE EN GATINAIS	ND	ND	Lieudit Champverseau	400 EH	55	01/2003	Eau – Filtres plantés	276 EH	69%	Ruisseau Le Fusain	Épandage	Oui	Oui
BEAUNE-LA-ROLANDE	1800	ND	bourg	1800EH	400	12/1994	Eau - Boue activée aération prolongée (très faible charge) Boue - Stockage boues liquides	416 EH	23%	Ruisseau La Rolande	Épandage	Oui	Oui
			Romainville	250 EH	37	11/2003	Eau - Filtres à Sables Boue - Stockage boues liquides	116 EH	46%	Ruisseau Le Renoir	Épandage	Oui	Oui
BOISCOMMUN	ND	ND	Bourg	1 000 EH	150	06/1980	Eau - Boue activée faible charge Boue - Filtres plantés de roseaux	760 EH	76%	Ruisseau La Rimarde	Épandage	Oui	Oui
			Chemault	300 EH	45	01/2001	Eau – Filtres plantés Boue - Filtres plantés de roseaux	207 EH	69%	Ruisseau La Rimarde	Épandage	Oui	Oui
CHAMBON LA FORET	ND	ND	-	1 200 EH	180	01/2001	Eau - Boue activée faible charge Boue - Filtres plantés de roseaux	526 EH	44%	Ruisseau La Petite Rimarde	Épandage		
COURCELLES	ND	ND		499 EH	75	01/2010	Eau – Filtres plantés	192 EH	38%	Eau douce de surface	Épandage	Oui	Oui
EGRY	272	143	-	400 EH	60	11/2005	Eau - Filtres à Sables Boue - Stockage boues liquides	206 EH	52%	Ruisseau d'Egry	Épandage	Oui	Oui
GAUBERTIN	192	94	-	350 EH	52	09/2006	Eau – Filtres plantés	60 EH	17%	Ruisseau Le Fusain	Vers autre STEU	Oui	Oui
JURANVILLE	ND	ND	-	180 EH	27	02/2003	Non spécifié	93 EH	52%	Ruisseau Le Maurepas	Vidanges régulières par une société	Oui	Oui
LORCY	ND	ND	-	800 EH	120	10/1974	Eau - Boue activée faible charge Boue - Filtres plantés de roseaux	313 EH	39%	Ruisseau Le Maurepas	Épandage	Oui	Oui
NANCRAY SUR RIMARDE	ND	ND		500 EH	75	07/2003	Eau - Boue activée faible charge Boue - Filtres plantés de roseaux	310 EH	62%	Ruisseau La Rimarde	Épandage	Oui	Oui
NIBELLE	ND	ND		1 500 EH	225	05/1999	Eau - Boue activée faible charge Boue - Filtres plantés de roseaux	620 EH	41%	Ruisseau La Rimarde	Épandage	Oui	Oui
SAINT-LOUP-DES-VIGNES	ND	ND	-	190 EH	28	12/2002	Eau - Filtres à Sables Boue - Stockage boues liquides	74 EH	39%	Ruisseau Le Maurepas	Épandage	Oui	Oui

GESTION DES DECHETS

1 Situation actuelle

Sur le territoire du Beaunois, la collecte des déchets ménagers est assurée par le Syndicat Intercommunal pour l'élimination des déchets Ménagers du Pithiverais (SITOMAP). Depuis sa création en 1968, il a vu son périmètre d'action s'agrandir de 32 à 97 communes, dont 5 communes de Seine-et-Marne et 2 communes d'Essonne. La population couverte par le syndicat représente environ 77 000 habitants.

Les compétences du Syndicat concernant la collecte des déchets s'exercent autour de 4 grandes missions :

- La collecte des ordures ménagères résiduelles et du tri sélectif
- La collecte des encombrants
- La collecte des Points d'Apport Volontaire (Verre et Multi-matériaux)
- La gestion des déchèteries

Ces différentes missions sont réalisées par des prestataires privés.

Le Traitement des déchets collectés est confié au syndicat Beauce Gâtinais Valorisation.

Les Déchets ménagers Résiduels et le tout-venant incinérable des déchèteries sont incinérés au Centre de Valorisation Énergétique (CVE). Le CVE permet d'éliminer les déchets qui ne peuvent pas être recyclés et de produire de l'énergie sous forme de vapeur et d'électricité.

Le Centre de Valorisation Matières (Centre de tri) réceptionne le contenu de la poubelle jaune, les grands cartons et les papiers provenant des déchetteries ou des bornes d'apport volontaire. Les déchets non recyclables (refus de tri) qui pourraient se trouver par erreur dans le bac jaune sont incinérés au Centre de Valorisation Énergétique.

Le Centre de Valorisation Énergétique a une capacité de traitement : 64 000 tonnes/an, 2 fours (4 tonnes/heure chacun), chaleur livrée à la Malterie : 27,55 GWh thermique/an, énergie électrique exportée : 23,23 GWh électrique /an, production de Mâchefers 13 594 tonnes / an (données 2011)

Le Centre de Valorisation Matières a traité 8 680 tonnes en 2011, dont 2 179 tonnes de cartons, 3 582 tonnes de journaux magazines, 696 tonnes de plastiques, 148 tonnes de briques alimentaires, 276 tonnes d'acier, 18 tonnes d'aluminium. 1 702 tonnes de refus de tri ont été incinérées.

Le territoire dispose d'une déchetterie à Beaune-la-Rolande. La déchetterie hors territoire la plus proche est située à Quiers-sur-Bezonde.

2 Situation projetée

Au regard du projet de PLUi et des évolutions programmatiques (développement résidentiel et économique), aucune évolution notable n'est prévue, quelques modifications peuvent survenir en termes de fréquence de collecte ou de service.